

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 21/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 26 MARS 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Nadia JEHAN FAUDET

Ont donné procuration : Nadia JEHAN FAUDET à Adrien JEHENNE.

Secrétaire de séance : Nadège BOULE

Délibération du vote des indemnités du Maire et des Adjoint

Rapporteur Adrien JEHENNE

En application de l'article L.2121-23 et L.2123-24 du CGCT, les indemnités maximales susceptibles d'être attribuées par le Conseil municipal pour une commune de notre strate sont les suivantes :

> Indemnité du Maire : 55.70% de l'indice Brut terminal,

> Indemnités des Adjoint : 21.38% de l'Indice Brut terminal,

> Indemnité du Maire Délégué de Vengeons : 28.10% de l'Indice Brut terminal.

Monsieur Le Maire propose de fixer le taux des indemnités comme suit, avec date d'effet au jour de l'élection des Maires et Adjoint :

| | Taux réglementaire | Taux proposé |
|---------------|--------------------|--------------|
| Maire | 55.70% | 52.50% |
| 1er adjoint | 21.38% | 22.50% |
| 2ème adjoint | 21.38% | 14.50% |
| 3ème adjoint | 21.38% | 14.50% |
| 4ème adjoint | 21.38% | 14.50% |
| 5ème adjoint | 21.38% | 14.50% |
| 6ème adjoint | 21.38% | 14.50% |
| Maire délégué | 28.10% | 25.50% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le taux des indemnités des élus tels que proposé.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 02 avril 2026.

Le secrétaire de séance,
Nadège BOULE



Le Maire,
Adrien JEHENNE

